

BCÉ2M *Formation* 

*Vivez l'expérience*

*de la réussite*



# PROGRAMME DE FORMATION INCENDIE

## « Equipier de Première Intervention »

V3 NOVEMBRE 2023

# OBJECTIF

- Connaissances générales sur l'incendie ;
- Notions de Prévention Incendie
- Connaissances sur l'organisation en cas d'incendie ;
- Connaissances des moyens de lutte contre l'incendie en entreprise .



Pré requis

Aucun



Durée

2H30



PSH

ADAPTATION HANDICAP



Nombre de participants

6-10 PERSONNES

# LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation « d'équipier de première intervention » se déroule sur 2H30 de face à face pédagogique.

Une partie théorique pour comprendre les notions liées à l'incendie, et une partie pratique sur feu réel avec matériel de formation et extincteurs.

A l'issue de la formation à « L'équipier de Première Intervention » sera délivrée une attestation par le formateur, agréé par la préfecture de Bourgogne-Franche-Comté.  
Adaptation possible pour toute personne en situation d'handicap (PSH).

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ➔ Apports sur vidéo projecteurs (Photos, vidéo, PowerPoint)
- ➔ Démonstration par le formateur, démonstration miroir
- ➔ Exercices d'apprentissage
- ➔ Matériel de formation (bac Feu, extincteurs CO2 et EAU, machine à fumée).
- ➔ Exercices sur feux réels et d'évacuation.

## Contenus de la formation

- **Accueil et présentation ;**
- **Connaissances générales sur l'incendie ;**
  - **Le triangle du feu**
  - **Les modes de propagation ;**
  - **Alerte ;**
  - **Les classes de feu**
  - **Extincteurs et techniques d'extinction ;**
- **Notions de prévention incendie ;**
  - **Connaître les causes du feu ;**
  - **Evacuation et son organisation ;**
  - **Moyens de prévention, connaître l'établissement**
- **Formation pratique ;**
- **Inscription sur le registre de sécurité de l'entreprise.**

## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Article R4227-28 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

**L'ensemble du personnel**, devant être formé à la sécurité incendie et à la manipulation des moyens de première intervention, doit être en mesure de combattre tout départ d'incendie (article R. 4227-39 du Code du travail)

Les **équipiers de première intervention (EPI)** ont reçu une formation plus complète sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation

L'article L4121-1 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1 - Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2 - Des actions d'information et de formation ;
- 3 - La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. (Source Légifrance).



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

## BCE2M Formation

4 rue du coteau – 70190 RIOZ



[bce2mformation@gmail.com](mailto:bce2mformation@gmail.com)



[www.bce2mformation.com](http://www.bce2mformation.com)

**BCE2M Formation**  
*Vivez l'expérience  
de la réussite*